



Association FAMILIALE DE GESTION DUPANLOUP  
4, avenue Robert Schuman

92100 BOULOGNE BILLANCOURT

ATTESTATION

CONTRAT RC Cèdre - N°143 222 063  
MMA IARD

Numéro d'Adhérent : S7294

*Votre contact :*

Sophie GARCIA-MUZELLE  
s.garcia-muzelle@lecedre.fr  
03 58 42 80 71

Cher Adhérent,

Suite à votre demande, veuillez trouver ci-après votre attestation.

Vous souhaitant bonne réception, nous restons à votre entière écoute.

**Veuillez agréer l'expression de notre respectueux dévouement.**

A Paray Le Monial, le 25/01/2021.

FX REDIER

Le Cèdre conseils

SARL de courtage d'assurances au Capital de 150.000 euros – Siège social : 1 allée des Chapelains – 71600 Paray-le-Monial – SIREN 790 862 080 R.C.S. Macon - N° ORIAS : 13 001 444 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) - Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conforme aux articles L512-6 et L512-7 du code des assurances – sous le contrôle de l'ACPR, 61 rue Taitbout 75009 Paris ([www.acpr.banque-france.fr](http://www.acpr.banque-france.fr)) – Le Cèdre conseils exerce son activité en application des dispositions de l'article L 520-1 II b du Code des assurances, la liste des assureurs partenaires est disponible sur demande - Réclamation : Le Cèdre conseils/Service Réclamation, 1 allée des Chapelains – 71600 Paray-le-Monial – Médiation : le Médiateur de l'Assurance est compétent pour intervenir sur tout litige n'ayant pu être réglé dans le cadre d'une réclamation préalable directement adressée à votre courtier. Il peut être saisi par l'un des quelconques moyens suivants : La Médiation de l'Assurance, Pole CSCA, TSA 50110 75441 Paris Cedex 09 ou [le.mediateur@mediation-assurance.org](mailto:le.mediateur@mediation-assurance.org).

## ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

MMA IARD Assurances Mutuelles/MMA IARD atteste que :

Par l'intermédiaire de :  
Le Cèdre Conseils, 1, Allée des Chapelains à PARAY LE MONIAL 71600,  
N° ORIAS : 13 001 444

Association FAMILIALE DE GESTION DUPANLOUP  
4, avenue Robert Schuman  
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Agissant pour le compte de « **L'Association Sportive du Collège DUPANLOUP** »

est titulaire d'un contrat d'assurance, actuellement en vigueur sous le n° 143 222 063

Ce contrat a pour objet de garantir pour les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers, au cours et à l'occasion de ses activités.

NATURE DES GARANTIES	MONTANT DES GARANTIES (€)		MONTANT DES FRANCHISES (€)
<b>RESPONSABILITE CIVILE</b>			
Responsabilité civile exploitation et dommages aux préposés			
- Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus :	Par sinistre	12 500 000	150 sauf corporels
- Dont			
- - Dommages matériels et immatériels :	Par sinistre	2 500 000	150
- - Dommages aux biens confiés	Par sinistre	500 000	150
- - Vol par préposés	Par sinistre	250 000	150
- - Intoxication alimentaires	Par année	2 500 000	Néant
- - Faute Inexcusable	Par sinistre	1 250 000	Néant
- - Dommages immatériels non consécutifs	Par sinistre	500 000	150
- - Atteinte à l'environnement	Par année	1 000 000	150
RC après livraison professionnelle			
- Tous dommages confondus :	Par année	2 500 000	} 10,00% Mini 100 Maxi 1 000
- Dont dommages immatériels non consécutifs :	Par sinistre	500 000	
<b>DEFENSE ET RECOURS</b>			
Somme assurée et seuil d'intervention		50 000	150 (seuil d'intervention)

La présente attestation, **délivrée spécialement et exclusivement pour les besoins de « L'Association Sportive du Collège DUPANLOUP »** ne présente qu'un extrait des conditions d'assurance, et ne saurait engager l'assureur au-delà des clauses et limites du contrat auquel elle se réfère.

Cette attestation est valable pour la période du 21/01/2021 au 31/08/2021.

Fait à Le Mans, le 25/01/2021, pour servir et valoir ce que de droit.

DENIS GAUTHIER  
Manager Souscription gestion AOMP DAB RC